



CHEMINS DE SÉLECTION

2023/2024

CENTRE FEDERAL HANDISPORT

Sous l'égide de la Fédération Française Handisport, le Centre Fédéral garantit auprès des jeunes sportifs accueillis un accompagnement vers un triple projet de vie scolaire, éducatif et sportif. A travers sa mission première d'accompagnement vers la performance sportive, le Centre Fédéral propose une prise en charge singulière pour chaque sportif.

Chaque année, de jeunes sportifs intègrent la structure fédérale selon les conditions listées ci-dessous. Communiquée à l'issue des journées de détection, la sélection est validée par l'équipe technique du Centre Fédéral et approuvée par le Directeur Sportif de la discipline concernée ainsi le médecin du Centre Fédéral. Le nombre de jeunes sélectionnés est à la discrétion de l'équipe technique du Centre Fédéral selon les potentiels affichés et les conditions logistiques imposées par le CREPS Bordeaux-Aquitaine.

Les résultats aux tests d'aptitude physique, les observations menées pendant les séances d'entraînement lors des journées de détection et les résultats obtenus sur les compétitions nationales/internationales ne sont pas les seuls critères d'aide à la décision. **La marge de progression, les aspects motivationnels et morphologiques ainsi que le potentiel de l'athlète concerné à horizon 2024 seront pris en compte.**

Rappels du cadre

- Structure agréée par la FFH et inscrite dans le programme « Excellence » du Projet de Performance Fédéral (P.P.F) ;
- Structure d'entraînement hébergée au CREPS Bordeaux ;
- Suivi sportif, médical, paramédical et socio-professionnel par une équipe pluridisciplinaire ;
- Parcours scolaires adaptés et aménagés ;
- A minima six entraînements par semaine.

Les objectifs du CFH

- Améliorer et optimiser les conditions de l'entraînement.
- Accompagner chaque sportif vers son plus haut-niveau de performance et potentiellement vers les Equipes de France Espoirs et/ou Seniors.
- Favoriser la construction du triple projet : sportif, scolaire et éducatif.

1. PROFILS CONCERNES PAR LA DETECTION

Les jeunes devront posséder un potentiel physique (force, souplesse, endurance ainsi qu'une condition physique générale), motivationnel et morphologique et répondre aux conditions suivantes

- 1) **Avoir entre 13 et 20 ans.** Les jeunes âgés de 13 à 16 ans feront l'objet d'une étude prioritaire. Le handicap sera corrélé à l'âge dans l'étude du profil (ex: en athlétisme, un jeune classé T35 de 20 ans sera prioritaire sur un jeune classé T38 de 20 ans).
- 2) Avoir une **licence fédérale compétitive à jour** et signée par un médecin.
- 3) **Remplir les prérequis disciplinaires** de détection (cf ci-dessus).
- 4) **Présenter un projet scolaire** et/ou professionnel sérieux, ou à défaut un projet de formation.
- 5) **Être autonome dans la vie quotidienne** ou en capacité de s'inscrire dans une démarche d'acquisition progressive de l'autonomie ou être éligible à l'intégration d'un établissement spécialisé (ex : IEM). Le degré d'autonomie sera évalué, en prenant en considération l'âge et le handicap. Selon les cas, des compensations et/ou accompagnements spécifiques seront envisagés avec les établissements spécialisés partenaires et l'équipe pluridisciplinaire du Centre Fédéral.
- 6) **Être présent sur les journées annuelles de détection du Centre Fédéral.** Elles se tiendront les 25 et 26 mars 2023 au CREPS de Bordeaux.

2. PRE-REQUIS DETECTION

L'accès au Centre Fédéral est soumis à des prérequis de détection, exigeant un certain niveau de performance sportive. Le passage par la filière Jeunes à Potentiel (JAP) et/ou les Championnats nationaux en catégorie Jeunes est indispensable. Les profils identifiés sont conviés au week-end annuel de détection du CFH, au CREPS de Bordeaux. Il s'agit d'un temps privilégié pour l'encadrement du Centre pour évaluer la faisabilité du projet, les aspects techniques, scolaires et psychologiques pour chaque jeune.

Pour l'athlétisme handisport :

- Avoir participé à un stage « Jeunes à Potentiel » national et /ou à un Championnat de France Handisport (Elite ou en salle) sur la saison sportive en cours, en ayant marqué un nombre de points supérieur à zéro à la table de cotation dans une des épreuves proposées dans sa classification.
 - *Championnat de France en salle : 18 et 19 février 2023 à Miramas.*
 - *Championnat de France Elite : 10 et 11 juin à Saint-Etienne.*

Pour le basket-fauteuil

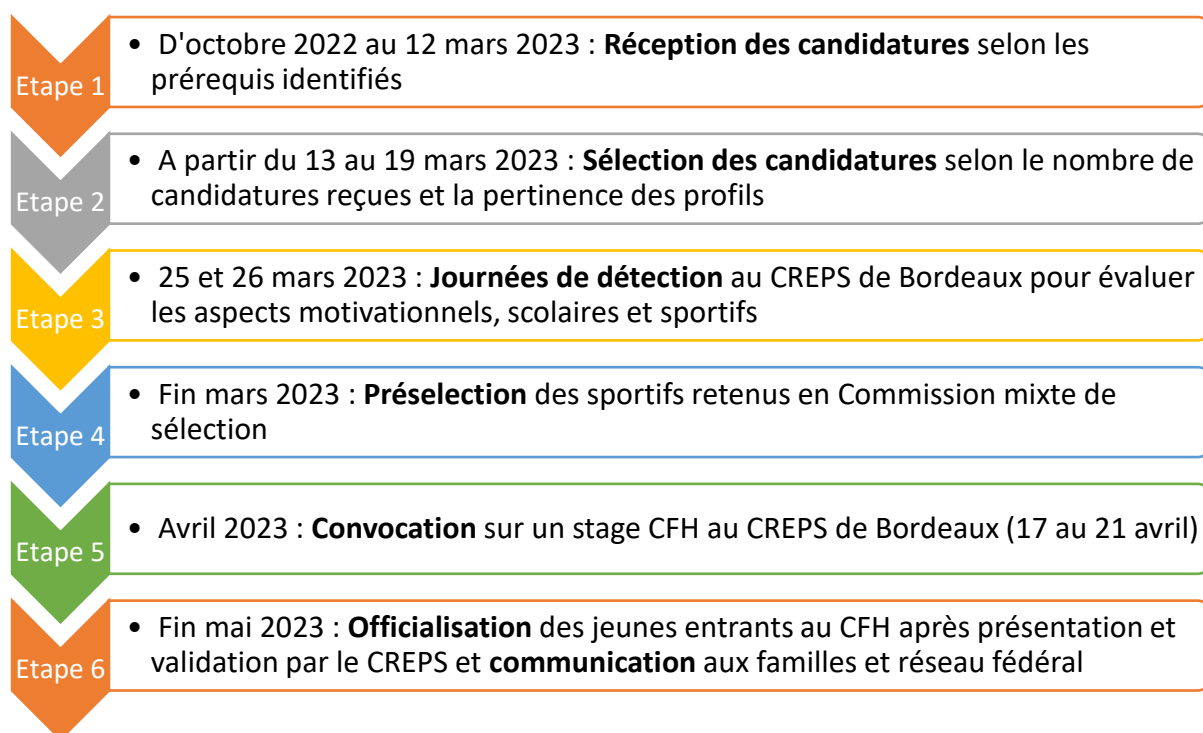
- Avoir participé à un stage « Jeunes à Potentiel » national et /ou au Championnat de France U23 (Elite ou en salle) sur la saison sportive en cours.
 - *Championnat de France U23 : 19 et 20 mai 2023 à Limoges.*

Pour le tennis de table

- Avoir participé à un stage « Jeunes à Potentiel » national et /ou aux compétitions handisport sur la saison sportive en cours.
 - *Championnat de France Jeunes : 6 et 7 mai 2023 à Brest.*
 - *Critérium Fédéral Handisport.*

L'équipe d'encadrement du Centre Fédéral se laisse la liberté d'inviter exceptionnellement un sportif aux journées de détection, même si celui-ci ne répond pas aux prérequis listés ci-dessus. Cette décision doit être prise d'un commun accord avec la Direction Sportive concernée.

3. CHEMIN DE DETECTION



La présence du sportif lors des journées annuels de détection est obligatoire pour aspirer à intégrer le CFH. La présence de la famille est fortement recommandée.

4. COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE DE SELECTION

- Directeur de la mission Performance,

- Référent.e technique haut-niveau de la Commission sportive et/ou Directeur.trice sportif.ve,
- Coordonnateur du CFH,
- Médecin de la structure,
- Educatrice spécialisée,
- Psychologue,
- Entraîneur du Pôle France Relève (PFR).

5. CAS DES PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

Chaque saison sportive, des sportifs associés intègrent les collectifs d'entraînements des PFR pour favoriser et optimiser la préparation des sportifs reçus dans la structure CFH.

Est défini comme sportif associé ou partenaire d'entraînement, selon le Ministère des Sports, tout sportif qui participe à la préparation des membres des équipes de France. Une liste de partenaires d'entraînement est instituée dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l'entraînement avec des partenaires est obligatoire. Ne peuvent être inscrits sur cette liste que les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription. La liste des sportifs « partenaires d'entraînement » est arrêtée pour une année par le ministre chargé des sports, sur proposition des directeurs techniques nationaux placés auprès des fédérations sportives concernées.

Conditions :

- Avoir une licence fédérale handisport mention « compétition » à jour et signée par un médecin
- Engagement financier : 220 euros pour la saison sportive. Les sportifs listés « Senior » ou « Elite » sont exonérés de l'engagement financier.
- D'une manière générale : Avoir un comportement exemplaire et contribuer à la dynamique des groupes d'entraînement
- Pour les sports individuels : Être présent à minima à 70% des séances hebdomadaires
- Pour le basket-fauteuil : Être présent à minima à deux séances hebdomadaires du CFH et, dans un même temps, s'entraîner dans une logique compétitive dans un club de basket-fauteuil affilié à la FFH.

Liste exhaustive des services garantis :

- Possibilité de s'entraîner sur tous les créneaux d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des séances de préparation physique assurées par le CFH et/ou le CREPS
- Possibilité d'être convié.e, sans frais financier supplémentaire, aux stages d'entraînement du CFH
- Possibilité de bénéficier des sorties et animations conviviales du CFH